

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°378/2021

OBJET : Compte de
Gestion 2020

Membres : 18

Présents votant : 10

Pouvoirs : 2

L'an deux mille vingt et un, et le 19 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS, Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS.

POUVOIRS :

- Madame Julie GARCIN-SAUDO, conseillère départementale du canton de PEZENAS
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de GANGES

Exposé : La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Départements, des Communes et des Régions, modifiée,

Vu les statuts du syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze,

Madame la Présidente après s'être assuré que le trésorier payeur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures, présente le compte de gestion 2020 qui s'établit comme suit :

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

	Résultat de clôture à l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement : exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Investissement	40 804.53	0.00	- 57.59	0.00	40 746.94
Fonctionnement	47 955.39	0.00	49 010.73	0.00	96 966.12
TOTAL	88 759.92	0.00	48 953.14	0.00	137 713.06

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	44 001.94	428 506.07	472 508.01
Titres de recettes émis (b)	3 097.41	377 689.31	380 786.72
Réductions de titres (c)	0.00	0.00	0.00
Recettes nettes (d=b-c)	3 097.41	377 686.31	380 786.72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	44 001.94	428 506.07	472 508.01
Mandats émis (f)	3 155.00	328 678.58	331 833.58
Annulations de mandats (g)	0.00	0.00	0.00
Dépenses nettes (h=f-g)	3 155.00	328 678.58	393 368.92
RESULTATS DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	57.59	49 010.73	48 953.14
(h-d) Déficit			

Le Comité Syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

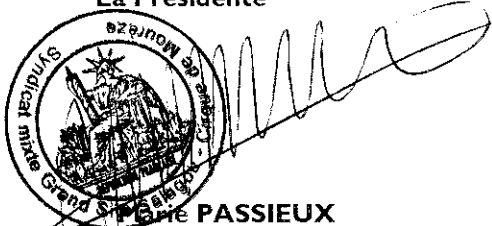
APPROUVE le compte de gestion du trésorier payeur pour l'exercice 2020.

PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AUTORISE la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Pour Extrait Conforme,
A Octon,
Le 19 mars 2021

La Présidente



PASSIEUX

